

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINÉ

COMITÉ SYNDICAL DU 20 JUIN 2019

Convocations adressées le 14 juin 2019

Nombre de délégués titulaires présents : 8

Nombre de délégués votants : 9

Nombre de délégués titulaires en exercice : 14

Étaient présents :

Frédéric AUGIS ; Martine BELNOUE ; Rabia HADJIDJ-BOUAKKAZ ; Claude CHESNEAU ; Christian GATARD ; Bernard LORIDO ; Sébastien MARAIS ; Yves MASSOT ; Brigitte PINEAU

Absent(s) excusé(s) :

Michel GILLOT ; Marie-France BEUFILS ; Christine BEUZELIN ; Corinne CHAILLEUX ; Patrick CHALON ; Laurent RAYMOND ; Patrick DELETANG ; Wilfried SCHWARTZ ;

Suppléants représentant leurs titulaires absents :

Rabia HADJIDJ-BOUAKKAZ pour Wilfried SCHWARTZ

Titulaires ayant reçu pouvoir par un autre titulaire :

Frédéric AUGIS par Philippe BRIAND ; Christian GATARD par Bernard PLAT

Secrétaire de séance :

Bernard LORIDO

C 19/06/02 – FINANCES – REPRISE DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE DU TRANSPORT ET AFFECTATION DE RESULTAT – REPRISE DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018 DU SIVU DES TROIS VALLEES.

Monsieur GATARD, Premier Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

Par délibération en date du 25 septembre 2018, le Conseil métropolitain a décidé la dissolution du Budget annexe de transports de personnes pour le 31 décembre 2018 et la création du Syndicat mixte des mobilités de Touraine à compter du 1er janvier 2019.

La création du Syndicat mixte des mobilités de Touraine été entérinée par arrêté Préfectoral n°181-232 en date du 27 novembre 2018.

Par délibération en date du 5 novembre 2018, le Comité Syndical a décidé la dissolution du Budget principal de transports de personnes du SIVU des Trois Vallées pour le 31 décembre 2018 et l'adhésion au sein du Syndicat mixte des mobilités de Touraine à compter du 1er janvier 2019.

La dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU des 3V) été entérinée par arrêté Préfectoral n°181-233 en date du 27 novembre 2018.

- **Résultats de l'exercice 2018**

- Résultats du compte administratif 2018 du budget annexe de transport de Tours Métropole Val de Loire

Excédent cumulé de fonctionnement :	7.065.999,39 €
Excédent cumulé d'investissement :	2.496.677,15 €
Soit un excédent global de clôture de	9.562.676,54 €

- Résultats du compte administratif 2018 du SIVU des Trois Vallées

Excédent cumulé de fonctionnement :	988.803,62 €
Excédent cumulé d'investissement :	0,00 €
Soit un excédent global de clôture de	988.803,62 €

- **Affectation des résultats de l'exercice 2018**

Plan de compte M43 (Hors Taxes) Syndicat des Mobilités de Touraine.

Excédent Total cumulé de fonctionnement :	8.054.803,01 €
Dont TMVL : 7.065.999,39 €	
Dont 3V : 988.803,62 €	

Excédent Total cumulé d'investissement :	2.496.677,15 €
Dont TMVL : 2.496.677,15 €	
Dont 3V : 0,00 €	

Le besoin de financement des restes à réaliser s'élève à 3.492.202,69 €

Restes à réaliser

Dépenses	3.522.202,69 €
Recettes	30.000,00 €

Il convient d'affecter le résultat positif de la section de fonctionnement, soit 8.054.803,01 € afin de couvrir au minimum le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068) soit 995.525,54 €.

Le résultat d'investissement est le suivant :

Résultat cumulé d'investissement	2.496.677,15 €
Solde des restes à réaliser	- 3.492.202,69 €

Soit un besoin de financement de la section d'investissement 995.525,54 €

Aussi, il est proposé au Comité Syndical de donner au résultat de fonctionnement de 8.054.803,01 € l'affectation suivante :

- au compte 1068	995.525,54 €
- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	7.059.277,47 €
Dont TMVL : 6.070.473,85 €	
Dont 3V : 988.803,62 €	

La procédure de reprise anticipée des résultats provisoires de l'exercice 2018 effectuée au budget primitif du Syndicat des Mobilités de Touraine de l'exercice 2019 voté le 26 mars 2019 est conforme aux résultats définitifs du compte administratif du Budget annexe de transport de personnes de l'exercice 2018.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2121-14, L 2121-31 et L 2311-5,

Vu la délibération en date du 25 septembre 2018, le Conseil métropolitain a décidé la dissolution du Budget annexe de transports de personnes pour le 31 décembre 2018 et la création du Syndicat mixte des mobilités de Touraine à compter du 1er janvier 2019.

Vu la délibération en date du 5 novembre 2018, le Comité Syndical a décidé la dissolution du Budget principal de transports de personnes du SIVU 3V pour le 31 décembre 2018 et l'adhésion au sein du Syndicat mixte des mobilités de Touraine à compter du 1er janvier 2019.

Vu l'arrêté Préfectoral n°181-232 en date du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat mixte des mobilités de Touraine,

Vu l'arrêté Préfectoral n°181-233 en date du 27 novembre 2018 portant dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des trois vallées (SIVU des 3V),

- **APPROUVE**, sous la Présidence de Monsieur Christian GATARD, Premier Vice-Président, l'affectation des résultats de l'exercice 2018 :

- au compte 1068	995.525,54 €
- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	7.059.277,47 €
<i>Dont TMVL :</i>	<i>6.070.473,85 €</i>
<i>Dont 3V :</i>	<i>988.803,62 €</i>

- **CONSTATE** que les résultats du compte administratif du Budget annexe de transport de personnes de l'exercice 2018 sont identiques aux résultats provisoires repris par anticipation au Budget primitif du Syndicat des Mobilités de Touraine 2019 voté le 26 mars 2019 et qu'il n'y a pas lieu à modification des écritures comptables.

Le Comité adopte à l'unanimité

**Pour extrait conforme et
certification du caractère
exécutoire,**



Le Président,

Frédéric AUGIS